

ORIGINAL

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE
Unité - Travail

DECRET N° 93-328 DU 16 JUILLET 1993
portant nomination des Officiers au Commandement des Armées des Forces Armées Congolaises,
en tête MAYOULOU (Marie-Georges)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ensemble, les articles 71 et 87 de la Constitution ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées au titulaire administratif;

Vu le décret n° 84-936 du 25 Octobre 1984 portant création et organisation du Ministère National de la Sécurité;

Vu le décret n° 84-938 du 25 Octobre 1984, portant organisation des Structures du Commandement des Armées de la Défense et de la Sécurité;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Les officiers de Forces Armées Congolaises, dont les noms et prénoms suivent, sont nommés comme il suit :

- Commandant de l'Armée de Terre : **Colonel MAYOULOU (Marie-Georges)**
- Commandant de l'Armée de l'Air : **Colonel MBAMA Gilbert**
- Commandant de la Marine : **Colonel ONGOBO Fulgort**

ARTICLE 2. - Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 1 - Le présent décret qui prend effet à compter de ce jour Vendredi 16 Juillet 1998, et dont les dispositions particulières contraires, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué par voie officielle sera /

Fait à Brazzaville, le 16 Juillet 1998.

Au Président de la République :

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Professeur Pascal LISSOU

Le Ministre d'Etat, Président du Comité

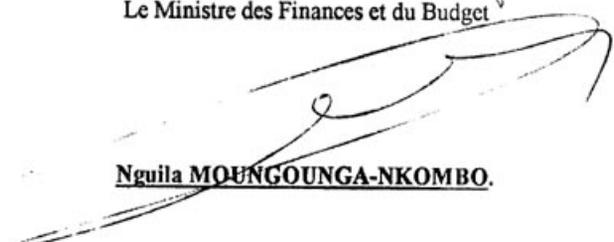


YHOMBY D'ANGO.



Général Raymond Damase NGOLLA.

Le Ministre des Finances et du Budget



Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.